



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formations du Tao des Cinq

À Nègrepelisse (82)

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Ville/Pays :

Tél. : Date de naissance :

E-mail :

Profession :

Quelle(s) formation(s) souhaitez-vous ?

- VENTOUSOTHERAPIE : samedi 06 et dimanche 07 octobre 2018
- VENTOUSOTHERAPIE : samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018
- VENTOUSOTHERAPIE : lundi 17 et mardi 18 décembre 2018

- LIFTING / SOINS du VISAGE : samedi 22 et dimanche 23 septembre 2018
- LIFTING / SOINS du VISAGE : mercredi 07 et jeudi 08 novembre 2018

- DIETETIQUE préventive niveau 1 : samedi 27 et dimanche 28 octobre 2018
- DIETETIQUE préventive niveau 1 : samedi 01 et dimanche 02 décembre 2018

Votre inscription sera prise en compte dès réception de votre chèque d'acompte de 100€ libellé à l'ordre de « Ludovic Dumay »*.

* Nous clôturons les inscriptions 15 jours avant le début du stage.

Coût des 2 jours de formation : 300€ par participant

Merci de retourner ce formulaire accompagné de votre règlement à :

Ludovic Dumay

837 VC10 des Gauberts 82230 la Salvetat-Belmontet

CONDITIONS GENERALES

Inscription :

Une inscription est considérée comme enregistrée par le Tao des Cinq, à réception du formulaire d'inscription et des présentes conditions générales dûment remplies et signées, accompagnée des arrhes. Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé par la seule signature du formulaire d'inscription et des conditions générales. Une convention de formation pourra être établie à la demande du stagiaire. Cette convention est soumise aux dispositions des articles L6353-3 à L6353-7 du Code du travail.

Annulation :

Tout stage commencé par le stagiaire est dû en totalité même si le participant ne s'est pas présenté. Formulées par écrit, les annulations donneront lieu à un remboursement ou à un avoir après déduction des arrhes si elles sont reçues au plus tard 1 mois avant le début du stage. Si l'annulation est procédée par écrit 15 jours avant la date du début du stage, il sera perçu 55% du montant de la formation (arrhes compris). Passé ce délai, pour tout report ou annulation, Le Tao des Cinq, se verra dans l'obligation de facturer 75 % du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire. En cas de paiement effectué par un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé), il appartient au stagiaire de s'assurer de la prise en charge des frais de formation par l'organisme qu'il aura désigné ainsi que d'en effectuer l'ensemble des démarches administratives. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale, le stagiaire s'acquittera du prix de la formation. Le Tao des Cinq, pourra le cas échéant adresser un devis et une facture à l'OPCA à la demande écrite du stagiaire.

Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, Le Tao des Cinq se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard 10 jours avant la date prévue. Dans ce cas, les arrhes reçus seront intégralement restitués et il ne pourra être exigé de frais afférents. Le Tao des Cinq se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Déroulement de la formation :

Les horaires de formation: 9h30-12H30 puis 13h30-17H30 (une pause est prévue le matin et l'après-midi).
Il est formellement interdit de déjeuner au sein des locaux.

Règlement de la formation :

Le règlement doit obligatoirement intervenir dans sa totalité au plus tard le jour du début de la formation. Dans le cas contraire, Le Tao des Cinq se réserve le droit de refuser le stagiaire à la formation. Le règlement de la formation pourra être fait en 2 fois après versement des arrhes ; soit 3 règlements en tout. Dans le cas d'un paiement échelonné le stagiaire ne pourra bénéficier d'aucune remise. Nos factures font office de convention de formation simplifiée. Dans l'hypothèse d'un règlement par un OPCA, le stagiaire devra avancer les frais de la formation. Néanmoins, il pourra être établi une facture à la demande écrite du stagiaire dans le cas d'une prise en charge.

Obligations du stagiaire :

Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de Le Tao des Cinq et/ou des locaux utilisés à l'usage de la formation. Le stagiaire s'engage aux respects des conditions de travail lors de la formation. Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit. Il s'oblige à signer la feuille d'émargement en début de chaque journée. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stage.

En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage. Le stagiaire s'engage par la signature des présentes conditions générales à souscrire une assurance responsabilité civile pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que Le Tao des Cinq ne puisse en aucun cas être inquiété.

Pour des questions administratives, il est difficile de vérifier la véracité de cet engagement, Le Tao des Cinq décline donc toute responsabilité dans l'hypothèse où le stagiaire aurait donné des informations fallacieuses ou erronées.

Obligations du centre de formation :

Le Tao des Cinq assume la responsabilité pédagogique de la formation : le choix des méthodes, le contrôle des connaissances, la délivrance de l'attestation individuelle en fin de cycle.

Le Tao des Cinq met à disposition les moyens matériels strictement nécessaires au stage (les moyens audiovisuels, les supports de formation...). Le matériel technique nécessaire à la bonne pratique sera également mis à la disposition du stagiaire. Le stagiaire s'engage à respecter le matériel qui lui aura été fourni et s'engage par la signature de la présente à rembourser le matériel qu'il aura détérioré. Il est entendu que les outils pédagogiques sont mis à la disposition des stagiaires uniquement aux fins de formation, ce qui exclut toute utilisation à des fins personnelles. En conséquence, le stagiaire s'interdit d'enregistrer ou de filmer le contenu partiel ou intégral du cours et de copier les supports de cours à usage professionnel.

Propriété intellectuelle :

Le Tao des Cinq reste détenteur du concept dans son ensemble. Ainsi les stagiaires devront mentionner l'intitulé suivant dans leur prospectus publicitaires, selon les cas : «ventouse, lifting ou diététique chinoise selon la méthode du Tao des Cinq». Les supports de formation restent la propriété de Le Tao des Cinq. L'utilisation des documents remis et du concept acquis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation personnelle" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du stagiaire serait engagée si un usage non autorisé était fait des supports de stage.

Attestation de stage :

Le Tao des Cinq fournira à l'étudiant, à l'issue du stage, une attestation comprenant l'intitulé de la formation, le nom du stagiaire, la date, le lieu et le nombre d'heures de formation. Une copie de cette attestation pourra être délivrée à l'OPCA dès lors que le stagiaire en aura fait la demande écrite.

Satisfaction de la formation des stagiaires :

A l'issue de la formation, il sera remis individuellement à chacun des étudiants un questionnaire de satisfaction afin d'améliorer les services de Le Tao des Cinq. Il est demandé aux stagiaires de bien vouloir remplir anonymement ce document afin de trouver les solutions adéquates à cette amélioration.

Déplacement - Restauration – Hébergement :

Le prix de la formation ne comprend ni les déplacements, ni la restauration ni l'hébergement du stagiaire. En revanche, Le Tao des Cinq pourra, à la demande du stagiaire, l'aider à trouver des hôtels ou des sites d'hébergement à proximité du lieu de stage.

Dispositions diverses :

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales par le stagiaire sans aucune condition. Ce dernier s'engage à la véracité des informations fournies. Conformément à la loi informatique et Libertés n°78-17 du 06/01/78 modifiée, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données le concernant. Pour exercer ce droit, il doit adresser sa demande à Le Tao des Cinq. Le Tao des Cinq s'engage à ne divulguer d'aucune sorte que ce soit les informations recueillies ou les données personnelles des stagiaires. En cas de différend, et en l'absence de règlement à l'amiable, la seule juridiction compétente sera le Tribunal Administratif de Montauban.

Nom : _____

Prénom : _____

Mention Lu et approuvé : _____

Date : _____

Fait en double exemplaire à, _____

Signature :